

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26 📠 04.79.31.37.83
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (10) : Christian RAUCAZ, Patrick GOLEC, Jocelyne RITTENER-RUFF, Stéphane COUTANTIC, Stéphane BERTHET, Séverine CLOPPET, Laurence COMBAZ, Frédéric PACHE, Pierre SOTO, Jacques TORNIER

Absents excusés (03) : Sonia BONJEAN, Alice LEMASSON, Nathalie RAUCAZ

Absents (01) : Cédric DUFOUR

Secrétaire de Séance : Séverine CLOPPET
~~~~~

### COMPTE RENDU DU 28/03/2018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 mars 2018.

Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : SDES – Prise en charge de la valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de Mr le Maire ainsi que le compte de gestion du Percepteur arrêtés comme suit :

|                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | Dépenses = 410 721,38 €        |
|                           | Recettes = 602 936,86 €        |
|                           | <b>Excédent = 192 215,48 €</b> |
| SECTION D'INVESTISSEMENT  | Dépenses = 1 012 816,02 €      |
|                           | Recettes = 717 595,89 €        |
|                           | <b>Déficit = 295 220,13 €</b>  |

### AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant les résultats de clôture, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement = 192 215,48 €      FR Compte 002

Déficit d'investissement = 295 220,12 €      ID Compte 001

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est invité à :

⇒ **APPROUVER** le budget primitif 2018 arrêté comme suit :      Fonctionnement : 696 640 €

Investissement : 762 610 €

### VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mr le Maire propose de procéder à une augmentation des taxes locales à hauteur de 0.5 point. Cela représenterait un gain de plus de 10.000€ pour les recettes communales et une dépense supplémentaire d'environ 10€ à 15€ par taxe sur les feuilles d'imposition des contribuables.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de voter l'augmentation des taux, ce qui donnerait le résultat suivant :

- Taxe d'habitation : 7,39 % au lieu de 6,89 %
- Taxe foncier bâti : 10,48 % au lieu de 9,98 %
- Taxe foncier non bâti : 58,58 % au lieu de 58,08 %

### **MISE EN ŒUVRE D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Mr le Maire précise qu'un emplacement réservé est prévu au Lieu-Dit "Le Buloz" sur des parcelles privées, pour créer une aire de retournement pour les véhicules de services (OM, secours, déneigement...). Après avoir procédé au bornage du terrain, il s'avère que cet emplacement réservé est trop important.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision étant donné que les membres souhaitent retourner voir sur place afin de matérialiser exactement le terrain nécessaire à la création de cette aire de retournement.

### **SALLE ASSOCIATIVE – ANNULATION DES PENALITES DE RETARD SUR LA CONSTRUCTION**

Mr le Maire précise que dans le règlement du marché passé pour la construction de la Salle Associative, des pénalités de retard sont prévues si la livraison du bâtiment a du retard.

Selon la chronologie de ce dossier, 2100 € de pénalités peuvent être appliquées. Or, étant donné que ce chantier a été interrompu en début de travaux à cause de la pluie et, vu que les délais initiaux ne prennent pas en compte les congés payés, les délais légaux ont été respectés. Mr le Maire propose donc de supprimer ces pénalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **FAIT** une remise gracieuse de la somme prévue au titre des pénalités de retard (2100 €) à l'entreprise chargée de la construction du bâtiment de la Salle Associative.

### **SDES – Prise en charge de la valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)**

Mr le Maire explique la démarche du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) qui consiste à gérer les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le principe de confier au SDES la valorisation des CEE.

### **URBANISME**

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

► Le Conseil Municipal est informé que les bénévoles de la bibliothèque organise une exposition le samedi 21 avril 2018 sur 1914/1918 Femmes debout.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et de courriers divers.

~~~~~  
LA SEANCE EST LEVEE A 20H45